



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 27 mars 2025**

**RAPPORT N° 01/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Serge
Ansermet (PS), intitulé « Réchauffement climatique : et si
on créait des micro-forêts urbaines ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de l'Energie et de l'environnement (ComEn2) est chargée d'étudier et de rapporter sur le **rapport-préavis N° 01/2025** intitulé « **Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Serge Ansermet (PS), intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? »** », déposé à la séance du Conseil communal du 6 février 2025 s'est réunie le **30 janvier 2025 à 18h30, en salle 6 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapportrice :

			Présences
Mme	Mollet Claire	PLR	X

Membres :

M.	Queyranne Hervé	DA	exc
M.	Ballif Aurélien	DA	exc
Mme	Foster Helen	DA	exc
Mme	Plumez Marc	PLR	X
M.	Dubey Marcel	PLR	exc
M.	Wahli Colin	VER	X
Mme	Zonca Valérie	VER	X
M.	Ansermet Serge	PS	X
M.	Stephanidis Antoine	EAV	exc
Mme	Carteron Marie-Anna	VL	exc
Mme	Despot Fabienne	UDC	exc
M.	Gülkü Ceki	LCVL	X

Suppléant·e·s :

M.	Morier-Genoud Luc	DA	
Mme	Jamet Sandra	DA	X
M.	Marinelli Victor	PLR	
M.	Méan Ambroise	PLR	
Mme	Lerch Juliette	VER	
Mme	De Regibus Giuliana	PS	
Mme	Garçon Nathalie	EAV	X
M.	Pilet Bryan	VL	
Mme	Verdan Ariane	UDC	
M.	Roduit Jean-Marc	LCVL	

La Municipalité était représentée par :

- M. Antoine Dormond, Municipal, antoine.dormond@vevey.ch ;

Le service est représenté par :

- M. Julien Cainne, chef de service, julien.cainne@vevey.ch ;

1. INTRODUCTION

Présentation par M. Serge Ansermet :

Ces forêts viendraient en complément aux haies, lignées d'arbres et toits végétalisés sous forme de bosquets denses et diversifiés.

Leur croissance est rapide du fait de la concurrence entre les arbres et arbustes pour atteindre au plus vite la lumière.

La Ville de Genève a planté 5'000 arbres sous forme de micro-forêts. Lausanne a fait de même au rondpoint de la Maladère. Un projet est envisagé à Aigle (postulat déposé) et un postulat similaire a été accepté récemment par le Conseil communal de de La Tour-de-Peilz

Ces forêts forment des îlots de fraîcheur et favorisent l'infiltration et la biodiversité. Leur plantation est l'occasion de faire participer la population et particulièrement les enfants

Références :

Ville de Genève 5'000 arbres plantés
Lausanne rondpoint de la Maladère
Projets à Aigle et à La Tour-de-Peilz

Mise au point du concept par un Japonais
Entretien durant 2 à 3 ans après laissé à son libre développement
Avantages biodiversité, participatif

Caractère novateur de ces micro-forêts

2. DISCUSSION

V. Imhof, A. Dormond:

Ce projet est dans l'air du temps mais Vevey n'est ni Genève ni Lausanne

Le service est déjà dans la direction mais avec des projets qui tendent vers les micro-forêts. Vise l'application selon le territoire à disposition

La coupe de la forêt des Bosquets fin 2024 a demandé beaucoup d'entretien et compliqué sur le long terme

La législation vaudoise 2023 2024 restreint déjà très fortement l'abattage des arbres
Un arbre abattu un arbre planté

Les services travaux et urbanisme tendent à faire appliquer plus de végétalisation dans la mesure des outils légaux à disposition

Politique veveysanne pour une forte et volontariste de végétalisation

Remarque 100 m2 de forêt non soumise à la loi sur les forêts

Commission :

Demande si possible de sensibilité les privés pour accompagnement :
Fond développement durable à disposition

Le service propose toute forme d'amélioration et propose un accompagnement

Favorise plantations de haies vives. Dès que des espaces se libèrent les services les développent

Tous les nouveaux PA sont soumis à exigences de végétalisation par la commune
Les outils légaux existants pour végétaliser sont appliqués

Monsieur Ansermet complète son exposé en souhaitant que le Service ne se limite pas à « tendre vers les micro-forêts » mais mette réellement en place au moins une micro-forêt. Il fait remarquer que prendre argument de la difficulté rencontrée à la forêt des Bosquets n'est pas correct car celle-ci n'est, précisément, pas une micro-forêt !

3. VOTE

Délibérations de la commission de l'Energie et de l'environnement (ComEn2) :

La commission de l'Energie et de l'environnement (ComEn2) passe au vote des conclusions du rapport-préavis N°01/2025, comme suit :

Pour : 7
Contre : 0
Absention·s : 0

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 01/2025, du 13 janvier 2025, concernant la réponse au postulat de M. Serge Ansermet, intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? »
- VU** le rapport de la commission de l'Energie et de l'environnement chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat M. Serge Ansermet (PS), intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? » et de le considérer comme réglé.

Pour la commission de l'Energie et de l'environnement
La Présidente rapportrice

Claire Mollet

Séance terminée à 20h32

Rapport validé le 15 février 2025